

Conseil d'arrondissement du 30 Mars 2021

Vœu présenté par la majorité du 12^e arrondissement sur proposition de Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement en charge de la transition écologique, des espaces verts et de la condition animale et des élu.e.s du groupe écologiste, relatif à la fin de l'accueil des salons d'exposition et de vente d'animaux de compagnie sur les sites appartenant à la ville de Paris.

- Considérant l'évolution du Code Civil qui reconnaît depuis Janvier 2015 les animaux comme des êtres vivants doués de sensibilité ;
- Considérant l'adoption en première lecture à l'Assemblée nationale le 27 Janvier 2021 d'un amendement prévoyant d'interdire les ventes de chiens et de chat dans les animaleries d'ici 2024, dans le cadre de l'examen de la proposition de loi contre la maltraitance animale ;
- Considérant le Plan Biodiversité voté à l'unanimité en Conseil de Paris en mars 2018 ;
- Considérant la fiche 30 *Permettre aux animaux de mieux vivre en ville* de ce Plan Biodiversité ;
- Considérant le rapport de la Mission *Animaux en ville*, approuvé par un vote au Conseil de Paris en Novembre 2018 ;
- Considérant les objectifs d'actions et de préventions en matière de lutte contre les achats impulsifs d'animaux, contre les abandons d'animaux, et contre le trafic d'animaux présents dans ce rapport ;
- Considérant l'engagement de la ville de Paris pour soutenir l'adoption d'animaux présents dans les refuges et gérés par des associations de protection animale ;
- Considérant la tenue du salon *Animal expo* à l'automne au parc floral, soit sur un terrain appartenant à la Ville de Paris et situé dans le 12^{ème} arrondissement, dans l'espace événement dont la gestion revient actuellement à un délégataire de service public ;
- Considérant l'environnement stressant des salons d'exposition et de vente d'animaux, peu compatibles avec les besoins physiologiques des animaux exposés ;
- Considérant que les salons d'exposition et de vente d'animaux de compagnie suscitent des achats impulsifs et irréfléchis d'animaux de compagnie, alors qu'encourager la réflexion et la responsabilisation des futurs propriétaires est nécessaire afin de lutter contre les abandons ;
- Considérant que, d'après les associations de protection des animaux, entre 60 000 et 100 000 chiens et chats sont abandonnés chaque année ;
- Considérant la difficulté à vérifier l'origine de tous les chiens vendus sur ce type de salons, et ce alors qu'on estime qu'environ un tiers des chiens achetés en France sont issus de trafic, importés illégalement, souvent sevrés précocement et élevés dans des conditions déplorables,

Conseil d'arrondissement du 30 Mars 2021

Le groupe écologiste du 12^{ème} arrondissement de Paris forme le vœu que la ville de Paris, en toute cohérence avec les objectifs de sa stratégie *Animaux en ville*, prenne les mesures nécessaires afin de mettre fin à l'accueil de salons d'exposition et de vente d'animaux de compagnie sur les sites dont elle est propriétaire.